



## Le Saint-Siège

---

*Discours à l'Ambassadeur de la République Fédérale d'ALLEMAGNE,  
S. E. M. Peter HERMES\**

27 août 1984

Monsieur l'Ambassadeur,

En recevant vos Lettres de créance, je vous souhaite respectueusement la bienvenue comme nouvel Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Fédérale d'Allemagne près le Saint Siège. Cette honorable nomination par M. le Président de la République Fédérale vous ramène, avec de nouvelles responsabilités, en un lieu que vous connaissez déjà, dans une charge diplomatique dont vous connaissez personnellement les caractéristiques et les exigences particulières grâce à l'activité que vous avez antérieurement, exercée pendant plusieurs années.

I. Dans votre discours vous avez parlé des profonds liens historiques d'où proviennent les relations confiantes qui existent aujourd'hui entre votre pays et le Saint-Siège et se concrétisent en fructueuse collaboration en vue de précieux objectifs communs, politiques et sociaux. Je vous remercie particulièrement pour les bienveillantes paroles avec lesquelles vous avez jugé les efforts exercés par le Saint-Siège pour contribuer à la promotion de la justice et de la paix au sein de la communauté internationale des peuples.

L'État et l'Église, dont l'intense travail accompli en commun dans le passé a valu à l'Occident son riche patrimoine culturel ont cherché dans les temps modernes à déterminer sur le plan juridique leurs relations mutuelles. Comme je l'ai souligné dans le discours que j'ai adressé à l'ancien Président de la République Fédérale Allemande, M. Karl Carstens, lors de sa visite au Vatican en Octobre 1982, il a été trouvé, dans votre pays, basé tant sur la Constitution que sur le Concordat du «Reich» et les concordats des «Länder», un «modus vivendi» des deux Institutions particulièrement heureux et adapté à notre époque. Une indépendance réciproque et une participation solidaire aux préoccupations communes au sujet des grands objectifs de l'homme et

de la société, constituent les plus favorables conditions d'une collaboration durable et fructueuse.

2. Avec le désir sincère d'un profond renouvellement spirituel et politique de l'Europe, le Saint-Siège apprécie et soutient les multiples efforts de votre gouvernement en faveur de la détente, de l'entente et d'une collaboration toujours plus étroite entre les peuples de tout le Continent européen, et principalement avec les pays voisins de l'Est.

Il est à souhaiter que la République Fédérale d'Allemagne – également en tenant compte des circonstances particulières du pays – mette à profit la haute considération et l'influence qu'elle s'est acquises grâce à son heureux développement économique et social intérieur, pour s'engager également dans le domaine de la politique internationale et s'employer consciencieusement et responsablement, en vue de la réalisation de la paix et de la justice, du respect général de la dignité et des droits fondamentaux de la personne humaine, et pour surmonter le sous-développement et l'extrême pauvreté dans le monde. L'aide abondante que votre pays a apportée, ces dernières décennies, aux pays du Tiers-Monde et qu'il continue à fournir généreusement confère à vos concitoyens, à votre gouvernement et en dernier ressort à vos Églises une distinction toute particulière. C'est directement dans ce domaine que la collaboration confiante entre l'État et l'Église démontre sa plus grande efficacité.

3. Les dispositions juridiques concordataires accordent à l'Église une grande liberté d'action en République Fédérale d'Allemagne, dans un esprit de fructueuse collaboration en vue de l'organisation de la vie sociale interne. La nombreuse et efficace collaboration avec des organismes officiels dans le domaine social et politique-social indique combien l'Église allemande est consciente de sa mission qui lui impose également de contribuer de manière importante au bien total de la personne humaine et au bien-être général.

Dans la société moderne caractérisée par le pluralisme, l'Église est particulièrement sollicitée par son rôle prophétique de vigilance attentive pour la promotion et la défense des valeurs spirituelles et éthiques fondamentales. En raison même de sa mission, l'Église est appelée à une opposition ouverte précisément là où les valeurs et les droits fondamentaux de l'homme sont menacés dans leur conception même et risquent par conséquent une exploitation arbitraire par des individus ou par une société. La responsabilité politique n'a rien à voir avec un simple rapport de majorité; il faut la juger uniquement selon des critères moraux.

Il est agréable de constater que dans votre pays un dialogue franc et intense est mené à ce sujet également entre l'État et l'Église. Les problèmes considérés sont notamment l'inviolabilité de la vie humaine dans toutes ses phases, la morale publique, sauvegarde de la famille et particulièrement de la jeunesse, la protection du milieu, ainsi que les questions liées au chômage et à l'émigration.

4. Puissent les amicales relations officielles qui existent entre la République Fédérale d'Allemagne et le Saint-Siège, et en tenant compte de leur aspect de confiant accord entre l'État et l'Église

dans votre pays, se révéler toujours plus efficaces et se développer fructueusement pour la promotion de la paix et de la justice à l'intérieur et à l'extérieur, au profit du bien-être général et du bien des personnes individuellement.

Je vous souhaite aussi cordialement, Monsieur l'Ambassadeur, que dans votre nouvelle charge si lourde de responsabilités votre activité puisse y contribuer et à cet effet j'adresse mes prières à Dieu pour qu'il vous soutienne de son aide. A vous-même à votre chère famille et à tous vos collaborateurs, je vous donne, à l'occasion de votre entrée en charge, ma spéciale Bénédiction Apostolique. En même temps je remercie sincèrement Monsieur le Président de la République Fédérale M. Richard von Weizsaker, pour les bons vœux que Votre Excellence m'a transmis de sa part et que j'échange bien volontiers avec lui, tout en demandant à Dieu de lui accorder toujours sa lumière et son assistance pour son meilleur succès dans sa nouvelle charge.

---

*\*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.42 p.16.*

© Copyright 1984 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana